



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE LAC-SAINT-JEAN-EST

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 345-2024**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS** aux citoyens de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la susdite MRC que :

- Lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil de la Municipalité régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est a adopté le règlement numéro 345-2024 ayant pour objet d'adopter le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2024-2031 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.
- Ce PGMR a reçu le 8 février 2024 de Recyc-Québec un avis de conformité aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement et aux orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son Plan d'action 2029-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique.
- Ce PGMR ainsi qu'un sommaire de celui-ci sont disponibles sur les sites internet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.
- Ce PGMR entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 27 mars 2027.
- Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est situé au 625, rue Bergeron Ouest, de même qu'aux bureaux municipaux des municipalités suivantes pendant les heures habituelles d'ouverture :
  - Ville d'Alma, 140, rue St-Joseph Sud;
  - Ville de Desbiens, 925, rue Hébert;
  - Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;
  - Municipalité d'Hébertville : 351, rue Turgeon;
  - Municipalité d'Hébertville-Station : 5, rue Notre-Dame;
  - Municipalité de Saint-Bruno : 541, avenue St-Alphonse;
  - Municipalité de Saint-Gédéon : 208, rue Dequen;
  - Municipalité de Saint-Nazaire : 174, rue Principale;
  - Municipalité de Labrecque : 3425, rue Ambroise;
  - Municipalité de Lamarche : 100, rue Principale;
  - Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur : 1000, 1<sup>ère</sup> Rue Est;
  - Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon : 430, rue Hôtel de Ville;
  - Municipalité de Sainte-Monique : 101, rue Honfleur;
  - Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot : 739, rue Gaudreault.
- Le présent avis est donné conformément aux dispositions des articles 433 et 451 du Code municipal.

Donné à Alma  
Ce 27<sup>e</sup> jour de mars de l'an deux mille vingt-quatre (2024)

Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Alma, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les bureaux municipaux des municipalités mentionnées ci-dessus. Également, cet avis public sera publié dans l'édition du 27 mars 2024 du journal « *Le Lac-Saint-Jean* ».

En foi de quoi je donne ce certificat à Alma ce 27<sup>e</sup> jour de mars 2024.

Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint